# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

retour

Question écrite n° 86423

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la mise en œuvre de la proposition n° 23 du rapport au Premier ministre intitulé « retour en France des Français de l'étranger », rendu en juillet 2015 suite à une mission parlementaire.

## Texte de la réponse

La proposition no 23 du rapport au Premier ministre intitulé « retour en France des Français de l'étranger » concerne la recommandation des auteurs du rapport d'organiserla possibilité, pour les élèves issus de systèmes éducatifs étrangers, depasser les tests de niveaux requis pour leur inscription en France à distance. Lorsqu'un élève arrive au cours de sa scolarité dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat parce qu'il a précédemment suivi sa scolarité, à domicile, à l'étranger ou dans un établissement privé hors contrat, le chef d'établissement ou le directeur d'école procède à une évaluation de ses connaissances et compétences pour l'affecter dans le niveau scolaire de ses acquis. Cette évaluation est organisée lorsqu'un élève se présente, peu importe la période de l'année.

## Données clés

**Auteur :** M. Jean-Jacques Candelier
**Circonscription :** Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 86423
**Rubrique :** Français de l'étranger
**Ministère interrogé :** Affaires étrangères
**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 4 août 2015, page 5812
**Réponse publiée au JO le :** 23 février 2016, page 1628